

D 17.123

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par son Premier Adjoint, Monsieur Patrick MARENGO, en vertu de l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,



40 avenue Paul Langevin - BP30029
17182 PÉRIGNY - LA ROCHELLE
Tél. : 05 46 41 49 47
Fax : 05 46 41 74 92
contact@groupepemerling.fr
www.groupepemerling.fr

AVENANT AU CONTRAT DE GESTION TOTALE D'APPAREILS DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET DENREES ALIMENTAIRES

signé le 17/01/2014 entre l'OFFICE DU TOURISME de ROYAN
et la société MERLING PROFESSIONNEL située à PERIGNY (17)

ARTICLE N° 1 :

Suite à la dissolution de l'OFFICE DE TOURISME DE ROYAN,
la VILLE DE ROYAN s'engage à maintenir en place les distributeurs automatiques situés au Palais des Congrès et autorise la société MERLING PROFESSIONNEL à poursuivre leur gestion aux conditions tarifaires prévues au contrat initial jusqu'à la prochaine consultation du marché de distribution automatique de la VILLE DE ROYAN

ARTICLE N° 2 : MATERIEL

- ☞ un distributeur de boissons chaudes de type CONCERTO
- ☞ un distributeur de boissons fraîches et denrées alimentaires de type SAMBA

Les distributeurs sont équipés de monnayeurs qui rendent la monnaie et de systèmes de paiement par clef électronique (1 clef mise à disposition pour chaque consommateur pendant la durée du contrat).

ARTICLE N° 3 : PRIX DE VENTE DES CONSOMMATIONS

Boissons chaudes : 0.50€ en monnaie et 0.35€ avec les clefs

Bonus clef : 4 boissons chaudes offertes par jour et par clef facturées 0.30€ HT à la VILLE DE ROYAN

Mise à disposition de 2 clefs « libre-service » permettant d'utiliser le distributeur de boissons chaudes : les consommations prises avec ces clefs sont ensuite facturées 0.30€ HT à la VILLE DE ROYAN

Boissons fraîches : à partir de 0.70€ en monnaie et 0.50€ avec les clefs

Confiseries : à partir de 0.45€ en monnaie et 0.35€ avec les clefs

ARTICLE N° 4 :

Toutes les clauses du contrat initial demeurent applicables au présent avenant pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en double exemplaire à : ROYAN
le : 17 mars 2014

Le Professionnel :
(cachet et signature)

**MERLING
PROFESSIONNEL**
40 Avenue Paul Langevin - BP 30029
17182 PERIGNY CEDEX
Tél. 05 46 41 49 47
SAS au capital de 10 000 000 €
Siren 404 155 897 - APE 4799B

Le VILLE RE ROYAN :
(cachet et signature)



**Pour Le Député-Maire
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,**

Patrick MARENGO

**MERLING
PROFESSIONNEL**
SAS au capital de 10 000 000 €
RCS La Rochelle B 404 155 897
Code APE 4799B



Angers
Tél. 02 41 19 71 33
Floirac
Tél. 05 58 32 17 17
Niort
Tél. 05 49 77 44 15
Saintes
Tél. 05 46 96 26 01

Angoulême
Tél. 05 45 37 79 60
La Roche 'Yon
Tél. 02 51 46 16 12
Orthez
Tél. 05 59 09 47 97
Toulouse
Tél. 05 34 27 02 10

Bordeaux
Tél. 05 56 80 21 97
La Rochelle (siège)
Tél. 05 46 41 49 47
Périgueux
Tél. 05 53 08 07 59
Tours
Tél. 02 47 53 81 14

Brive
Tél. 05 55 87 86 86
Limoges
Tél. 05 55 37 66 60
Poitiers
Tél. 05 49 88 00 30
Vannes
Tél. 02 97 54 70 89

Châteauroux
Tél. 02 54 26 10 88
Nantes
Tél. 02 40 80 93 93
Rennes
Tél. 02 23 50 35 92